



## Cap Culturel pour les Préalpes d'Azur

### I) Contexte : “la culture par nature”.

#### *Le rôle culturel des Parcs*

**“Nous avons conscience que la frontière ne doit pas être tracée entre la terre et l’esprit, les parcs naturels seront culturels ou ils ne seront pas. Ces endroits privilégiés doivent procéder d’un certain état d’esprit”<sup>1</sup>**

L’ambition culturelle des Parcs naturels régionaux est aussi ancienne que leur existence. Elle est également marquée par des évolutions tant est changeant et profond le concept de “culture”. Il évoque tout ce qui a trait à l’activité humaine et résonne avec les expressions de communauté, d’identité, de patrimoine, de savoir-faire, d’histoire. Dans une définition plus restreinte elle devient dans nos sociétés un synonyme d’Art, elle connote aussi les termes de savoir et de connaissance. [Unesco<sup>2</sup>](#), [Arendt<sup>3</sup>](#), [Cicéron<sup>4</sup>](#)...

L’implication des Parcs pour la culture, par définition sensible au lien entre l’homme et son environnement, a tout d’abord été conçue sous l’angle de la conservation du patrimoine matériel comme immatériel (comme les savoir-faire et les traditions) d’un monde rural menacé. A présent, la dimension stricte

---

<sup>1</sup> *Journées nationales d’études sur les parcs naturels régionaux : Lurs-en-Provence (septembre 1966)*, Paris, La Documentation française, 1967, p. 9.

<sup>2</sup> « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd’hui être considérée comme l’ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »

<sup>3</sup> “Toute discussion sur la culture doit de quelque manière prendre comme point de départ le phénomène de l’art.” (Hanna arendt “*la crise de la culture*”)

<sup>4</sup> « Un champ si fertile soit-il ne peut être productif sans culture, et c’est la même chose pour l’humain sans enseignement. » ([Tusculanes](#), II, 13).

de conservation, toujours fondamentale dans la mission des Parcs, n'apparaît plus comme leur unique domaine d'action. La prise de conscience de l'interdépendance des champs économiques, de préservation patrimoniale, de création artistique, voire du tourisme, pour le dynamisme des territoires ruraux ouvre la voie à de nouvelles réalisations. Cette dynamique s'appuie sur le mouvement de décentralisation et les plus grandes prérogatives accordées aux collectivités territoriales<sup>5</sup>.

De même les missions "d'éducation au territoire", bien souvent fondamentales dans les chartes de Parc, constituent une porte d'entrée naturelle vers une plus grande attention à la culture dans toutes les acceptions du terme : scientifique mais aussi vernaculaire, artistique.

Dans un esprit de transversalité, la culture dans les Parcs repose sur deux piliers qui la soutiennent. Le savoir scientifique en est le premier aspect. Cette mission de développement des connaissances repose sur le caractère exceptionnel, naturel et patrimonial, du territoire qui détermine son classement en tant que Parcs. Le deuxième aspect est celui du ressenti, de la sensibilité transmise par la création artistique. Ensemble ces deux traits disposent à une compréhension d'ensemble du territoire, par les spécificités qui le marquent et que l'on retrace par la connaissance, par la sensation immédiate dont ces marques imprègnent le regard et que l'art permet de révéler<sup>6</sup>. La culture dans un Parc s'envisage alors dans un dialogue permanent entre culture scientifique et créativité artistique.

Selon ces lignes directrices, les Parcs ont pu valoriser le rôle moteur de la culture pour leurs territoires, tout en se positionnant comme de nouveaux interlocuteurs légitimes. Ce renouveau se manifeste par de nombreuses initiatives nationales ( des colloques "culture" des Parcs ont été organisés en 2013 et 2017, concernant les résidences d'artistes, et les liens avec les DRAC ) ainsi, qu'au niveau des Parcs, à **une grande diversité des projets mis en place**<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Actes séminaire national. Compte rendu du 7 et 8 octobre 2013 à Narbonne

<sup>6</sup> L'éducation à l'environnement et au territoire, par nature, doit privilégier un contact direct et sensoriel du public avec les milieux et les êtres humains qui composent et fabriquent ce territoire au quotidien et au fil du temps.

« L'objectif est donc de favoriser des actions éducatives « hors les murs », sur le terrain, à travers des approches pédagogiques multiples :

- *Sensorielle : privilégie une exploration sensible du milieu en sollicitant les 5 sens, favorise la création, l'imagination et l'expression en utilisant des éléments du milieu ou en s'en inspirant..*
- *Scientifique : se concentre sur l'observation, l'expérimentation et la compréhension du milieu. » Stratégie éducative PNRPA*

<sup>7</sup> Des résidences d'artistes en lien actif avec les habitants (exemple du PNR de la montagne de Reims) , l'appui à la mise en réseau des acteurs culturels ou des lieux de diffusion du territoire (Interparcs Auvergne), le soutien à la création des parcours Land Art (Parc des landes de Gascogne), la décision déléguée aux habitants de choisir et de classer un patrimoine "immatériel" local pour de futurs travaux et créations (Parc des Vosges du Nord)

### Le contexte spécifique en Préalpes d'Azur:

C'est dans la perspective d'approfondissement de ce rôle qu'il faut compter la signature d'une convention entre le Ministère de la culture et de la communication et la fédération nationale des Parcs. De même sa **déclinaison entre la DRAC PACA et le Parc des Préalpes d'Azur<sup>8</sup>**, est le fruit de cette coopération globale, (2020-2022) pour l'accompagnement et le suivi des actions culturelles réalisées.

Le "cap culturel pour les Préalpes d'Azur", jalon indispensable dans la création d'un consensus autour d'une stratégie culturelle, s'inscrit dans cette dynamique qui a déjà été exprimée par la charte de 2012, en particulier **les orientations stratégiques 8 (« Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels et de l'expression culturelle des habitants ») et 10 (« coordonner la diffusion des savoirs et promouvoir les savoir-être dans une relation nouvelle entre Préalpes d'Azur et littoral urbain »)**. Leur formulation est précisée par les indications de **l'article 21 (« Renforcer l'offre culturelle des territoires ruraux isolés et développer les actions de valorisation des patrimoines culturels » et « Promouvoir la pratique et les activités culturelles et artistiques et contribuer à leur répartition équilibrée sur le territoire (...) »)**. Elle permettra de donner de la cohérence et de l'élan à l'action culturelle du Parc des Préalpes D'Azur qui n'obéit pas, pour le moment, à des lignes clairement identifiées collectivement. Son élaboration se situe dans la lignée des stratégies déjà issues de la concertation notamment **la stratégie éducative de 2015, et le schéma d'interprétation de 2016**.

Il entre en cohérence également avec la diversification de l'offre touristique, tel qu'exprimé dans la charte du Parc et la stratégie espaces valléens. Notamment afin de développer une offre plus harmonieusement répartie sur le territoire ("offre à butiner").

(L'élaboration de la feuille de route culturelle a été précédée d'un état des lieux du territoire réalisé au cours de temps d'échanges bilatéraux avec les techniciens des partenaires institutionnels (communes, intercommunalités, région PACA, DRAC PACA, DAAC du rectorat), les membres du conseil de

---

<sup>8</sup> Cette coopération permet aussi de :

- Diffuser l'information et valoriser le patrimoine culturel auprès des habitants et visiteurs pour des références culturelles partagées et une transmission de la mémoire du territoire
- Promouvoir la pratique et les activités culturelles et artistiques et contribuer à leur répartition équilibrée sur le territoire. Faire émerger et promouvoir les projets culturels. Favoriser l'accès à la culture et l'expression artistique
- Favoriser l'ancrage territorial des initiatives et des acteurs de la vie culturelle et favoriser l'accès des habitants à la pratique culturelle
- Mettre les projets culturels au service de l'éducation à l'environnement et aux patrimoines – en cohérence avec la stratégie d'éducation à l'Environnement et au territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour 2017-2024 (délibération n°17-D-015 du 29 mars 2017), du développement territorial et touristique, ainsi qu'au renforcement du lien social.

**AR Prefecture**

006-200014801-20220922-22\_D\_038-DE  
Reçu le 18/10/2022

développement et du conseil scientifique entre le mois de mars et le mois de juin 2021. Elle est ensuite le fruit de cinq réunions de travail multi-acteurs réunissant acteurs institutionnels et opérateurs culturels réalisées au cours du mois de juillet 2021.)

Le “cap culturel” doit constituer la trame des actions culturelles envisagées, et un élément de référence dans la constitution d’une politique culturelle concertée et intégrée, entre le syndicat mixte, les acteurs institutionnels et les opérateurs.

Dans son sillage, le territoire des Préalpes d’Azur pourra devenir l’ambassadeur d’une vie culturelle dynamique, de qualité, symbole d’un territoire ouvert sur le monde, dans la conscience de ses spécificités et de son histoire.

## II) Les constantes de l'action d'un Parc naturel régional

Les échanges de la concertation ont permis de partager, de distinguer et de réaffirmer certains principes qui font la spécificité des démarches et des projets menés par un Parc et applicables en matière de développement culturel.

### *Deux visages, une recherche de complémentarités : le Parc territoire et le Parc syndicat mixte*

-La distinction doit être faite entre l'action du "Parc" en tant que territoire, réseau d'acteurs; et du "Parc" en tant que syndicat mixte. Le syndicat mixte, n'a pas la vocation, ni les moyens, d'intervenir dans la totalité des actions culturelles menées sur le territoire. Il ne doit pas non plus s'immiscer en tant qu'opérateur culturel à l'égal des communes, des communautés d'agglomérations ou des opérateurs culturels tel que les théâtres, salles de spectacle, musées, festivals etc..., Plutôt que de proposer une programmation "généraliste", le rôle culturel du Syndicat mixte du Parc sera de s'harmoniser avec les actions existantes, et de s'en différencier tout en faisant sens vis-à-vis des thématiques de la Charte du Parc. Il pourra alors intervenir en tant qu'associé, de facilitateur, ou de porteur.

Cette intervention du syndicat mixte, complémentaire, suggère la mutualisation des moyens, matériels, humains et financiers, pour tendre avec cohérence vers la réalisation du projet de territoire.

### *Une stratégie et des projets en lien avec les objectifs de la charte du Parc*

-Le projet culturel du Parc devra s'inscrire dans le cadre cohérent des thèmes et orientations de la charte, réaffirmés par le schéma d'interprétation et la stratégie éducative, pour éviter les répétitions et économiser les moyens. Le syndicat mixte doit donc jouer un rôle plus déterminant, en matière de préservation et de valorisation des patrimoines, de recherche d'équité territoriale, d'éducation à l'environnement et au territoire, ou d'expression culturelle des habitants. Il soutiendra des projets abordant les thématiques, patrimoniales culturelles et environnementales qui importent à l'échelon local.

### *La culture en milieu rural, la nécessité d'une " hauteur de vue "*

Les temps d'échanges ont conduit à réaffirmer l'ambition d'un projet structurel valorisant une "culture de qualité", une "hauteur de vue" pour le territoire. Le syndicat mixte devrait ainsi, dans son activité culturelle, soutenir des projets inspirés de la réalité du territoire et non selon une logique de reproduction à l'identique ce qui est proposé ailleurs, en zone urbaine notamment.

### III) Etat des lieux du territoire

#### *Les constats les plus saillants.*

##### Une culture de la connaissance ; la recherche scientifique dans l'ADN du Parc :

- Les territoires de Parc et les Préalpes d'Azur en particulier sont acteurs de la préservation de leur patrimoine, qu'il soit physique ou historique, dont l'exceptionnalité ouvre la voie à la recherche et l'étude. L'influence des sciences sur le territoire est représentée par la participation du conseil scientifique à l'élaboration des politiques du Parc. L'expertise de ses membres permet de veiller à la préservation des patrimoines et autorise le recueil des connaissances indispensables à la prise de décisions informées. L'implication de la culture scientifique se manifeste dans les programmes pédagogiques du Parc avec l'intervention de médiateurs spécialisés. Le Parc a également établi des relations avec la faculté d'architecture de Marseille qui a réalisé trois saisons d'ateliers sur le territoire entre 2016 et 2019. Le contexte, outre l'intérêt substantiel du territoire pour la recherche, est aussi marqué par la présence de l'université de la côte d'Azur, dont des laboratoires renommés pourraient choisir les Préalpes d'Azur comme terrain de recherche ou sujet d'étude.

##### Un vivier d'artistes et d'initiatives culturelles sur le territoire :

- Une présence importante d'artistes, de compagnies, d'associations, en Préalpes d'Azur constitue l'ossature de la culture sur le territoire. Il agit comme un foyer permanent de créations et de découvertes multiformes. Leurs actions révèlent les nombreux visages du territoire, ils sont un point d'appui indispensable pour toute intervention en matière de politique culturelle. Il est aussi significatif de noter, bien souvent, la concordance des projets et des œuvres proposés par les artistes avec les valeurs défendues et les objectifs poursuivis par le Parc<sup>9</sup>.

*Exemple d'une dynamique intéressante : la mise en relation des acteurs culturels pour la vallée de l'Estéron par la réalisation d'évènements, de festivals, ou l'inauguration de lieux de diffusions "ouverts". Elle représente une mobilisation "citoyenne" autonome notable pour l'équité de l'offre sur le territoire (Inspiration Estéron, Le Hangar, EVS Bulles d'Aires...).*

---

<sup>9</sup>De nombreux projets indépendants relevant des thèmes du Parc, des méthodes d'itinérance, de contact avec les habitants...les projets de Delphine Pouilly ou Isabelle Varlet peuvent être cités parmi les exemples.

Un potentiel de partenaires culturels aux portes du Parc : les interrelations culturelles entre le Parc et le littoral :

- Le littoral urbain de la côte d'Azur, "proche et lointain", représente un important centre de gravité culturel pour les Préalpes d'Azur. Par la présence d'institutions prestigieuses et actives qui peuvent intervenir sur le territoire, en tant que réservoir d'artistes, en tant que zone de provenance de nombreux visiteurs qui constituent un public potentiel (Notamment dans les villes portes: Théâtre de Grasse, Musées de Grasse, Forum Jacques Prévert, Art concret de Mouans Sartoux. Où les villes plus lointaines du littoral Nice, Antibes..)
- Cette proximité doit mettre en garde contre le risque de reproduction d'un schéma d'animation culturelle selon un format qui existe déjà par ailleurs. Elle doit chercher à différencier la proposition culturelle en Préalpes d'Azur afin de ne pas imiter des projets, festivals, expositions d'art ou spectacles déjà nombreux sur la zone littorale du département, qui ne sont pas égalables en termes de moyens comme de visibilité et de potentiel de fréquentation.

Les institutions et les opérateurs de la lisière acteurs de la culture dans le moyen et le haut pays : vers une "culture nomade"

L'implication des partenaires institutionnels permet la diffusion des initiatives culturelles notamment dans les zones du haut et du moyen-pays, en particulier sur le secteur de la CAPG avec de nombreuses résidences d'artistes ou le musée numérique mobile "micro-folies"; plus récemment sur le secteur de la CASA avec le déploiement de la médiathèque itinérante "idea's box". Un fort engagement des opérateurs culturels est également à noter pour des projets "hors les murs", par exemple "par les villages" du théâtre de Grasse qui propose des résidences d'un artiste ou d'une compagnie dans un des villages du Parc. On identifie également des communes de la lisière qui montrent une forte ambition culturelle mais peuvent cependant avoir du mal à se démarquer de l'offre du littoral. La coopération et l'itinérance pourraient alors leur permettre une plus grande visibilité.

***Des projets et actions culturels fédérateurs et multi-partenariaux :******L'Education Artistique et Culturelle (EAC), laboratoire d'une coopération élaborée :***

- Les actions des opérateurs culturels et des acteurs institutionnels confluent dans les domaines de l'Education artistique et culturelle ; avec l'implication déjà active de la CAPG et de la ville de Carros dans le 100%<sup>10</sup>, les programmes éducatifs thématiques "complets" menés par le Parc, des actions indépendantes multiples des opérateurs notamment le théâtre de Grasse, Piste d'Azur, le CIAC entre autres pour le secteur du haut-pays Grassois. L'EAC engendre un réel effort de concertation et de coordination qui pourrait ouvrir sur la création d'un réseau des acteurs et sur une gouvernance partagée.

***Dialogues pour une valorisation commune des patrimoines :***

- Une synergie spécifique émerge également dans la réalisation de programmes patrimoniaux (Itinera Romanica, mais aussi toutes les initiatives autour de la pierre sèche), et concernant le patrimoine commun représenté par les chemins (Maralpine, Grand parcours des Baous) ; cela constitue des avancées en matière de coopération culturelle. Ces opérations peuvent donner lieu à des opportunités de valorisation par la création pour les années à venir. La stratégie écotouristique (formalisée notamment dans le projet « Espace Valléen 2021-2027<sup>11</sup> ») renvoie à ce que les actions culturelles soient à bénéfices partagés entre les habitants et la diversification de l'offre d'activités touristiques.

***"Proches et lointaines", le défi de l'équité territoriale et de l'accessibilité de la culture :***

- Le constat déjà souligné lors du diagnostic de la charte de 2012 reste d'actualité. La "lisière" du Parc à proximité du littoral urbain permet un accès facile aux ressources culturelles tandis que le nord du Parc, plus isolé, est moins bien doté. En revanche cet aspect explique la forte motivation des

<sup>10</sup> Le 100% EAC est une dynamique mise en œuvre au niveau national par les ministères de la culture et de l'éducation. Elle entend mettre en place une éducation "à l'art et par l'art pour le plus grand nombre de jeunes sur le territoire national, leur offrant un parcours de découverte, de connaissance et de création dans les champs scolaires et périscolaires. Avant sa généralisation sur tout le territoire national, cette dynamique qui s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs culturels et éducatifs, est en voie d'expérimentation sur des territoires pilote: des communes (Carros), des Intercommunalités (CAPG), ou peut-être, le Parc des Préalpes d'Azur...

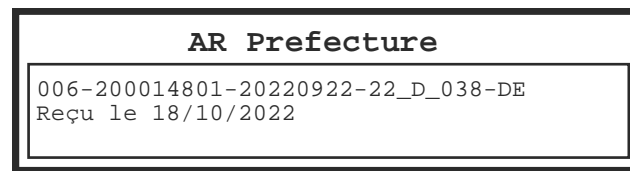
<sup>11</sup> La stratégie Espace Valléen 2021-2027 s'articule autour de 3 grands axes, déclinés en fiches actions (FA) qui font la part belle aux actions culturelles :  
Axe 1 – Cultivons la qualité de vie et l'accueil « Préalpes d'Azur » : FA 1.2.2 Structuration de l'information Parc ; FA 1.4 Actions pilotes pour les services à la population et aux visiteurs : Soutien au développement de tiers-lieux ;  
Axe 2 – Invitons à découvrir autrement les Préalpes d'Azur : FA 2.1.1 Valorisation des patrimoines identitaires ; FA 2.2.4 Accessibilité/Mise en tourisme du patrimoine aux publics porteurs de handicap(s) ; FA 2.3 Structuration et dynamisation de l'offre culturelle en lien avec les villages ;  
Axe 3 – Œuvrons pour la durabilité de nos stations et sites naturels : FA 3.3.2 Actions de sensibilisation.

habitants et des artistes de la zone nord du Parc à se réunir en réseau et communiquer pour favoriser l'émergence d'initiatives directement depuis le terrain.

- L'inégalité s'exprime également par un différentiel de disponibilité des équipements culturels, lieux de créations et de résidences d'artistes. Des initiatives portent l'effort pour répondre à ce déficit. On peut citer le nouvel "Espace culturel et sportif du haut pays Grassois" à Valderoure. On note également le développement de tiers-lieux associatifs, par exemple dans la vallée de l'Estéron, qui se veulent des espaces ouverts pour la pratique, l'exposition, la création ([Le hangar, Inspiration Estéron à la Roque en Provence...](#)).

### ***Une offre culturelle qui ne répond pas toujours aux besoins des habitants. Comment rencontrer un public aux multiples visages à la zone charnière entre urbain et rural, entre l'ancien et le nouveau ?***

- L'extrême complexité des Préalpes d'Azur, et de sa situation de "charnière", s'illustre par une diversité des publics. Cette position est à l'origine de difficultés pour mobiliser les habitants et toucher les publics définis par leur forte disparité. Cela met en question également l'identification des habitants et leur sentiment d'appartenance qui diffère selon l'ancrage historique des familles sur le territoire, et les références partagées que cette implantation peut entraîner.
- Les réunions d'échanges ont permis de faire émerger un second constat, contre-intuitif ; celui de la présence d'une offre culturelle suffisante mais ne s'accordant pas toujours aux attentes des publics locaux. Cette difficulté à mobiliser est marquée par la grande diversité des publics. Celui-ci comprend tout à la fois des habitants qui logent sur le territoire mais n'y "habitent" pas, des habitants saisonniers, des habitants implantés qui semblent plus difficiles à impliquer, enfin des touristes. Toutefois il est reconnu qu'une action culturelle n'est pas universelle et ne peut pas toucher un ensemble de publics si variés ; et que le fait culturel ne réside pas exclusivement dans le résultat de l'action mais aussi dans sa construction (processus artistique comme accueil logistique).
- A noter que les festins restent des temps fédérateurs dans la vie des villages, réunissant une grande partie de la population permanente ou en résidence secondaire. Un enjeu spécifique réside dans l'implication des jeunes, dans leur diversité, aux pratiques artistiques et culturelles. Ils représentent un public reconnu comme prioritaire mais qu'il peut être difficile de mobiliser. Dans ce cadre émerge, pour le projet Parc, l'enjeu de trouver une méthode de médiation par la culture afin de susciter l'intérêt des publics dans leur pluralité, notamment les habitants à l'année.



#### IV) Les ingrédients indispensables des projets culturels Parc

La concertation a permis de clarifier les traits distinctifs qui délimitent et doivent organiser la dynamique culturelle du territoire des Préalpes d'Azur et l'action du syndicat mixte en particulier. Ces caractéristiques sont conçues pour répondre aux engagements pris dans la Charte<sup>12</sup> et aux attentes<sup>13</sup> aujourd'hui exprimées par les acteurs institutionnels et les opérateurs.

---

<sup>12</sup> Mettre en valeur les patrimoines culturels auprès des habitants et des visiteurs du territoire : organisation d'expositions itinérantes, montage de projets de valorisation patrimoniale, sentiers d'interprétation, parcours signalétiques, ateliers pédagogiques, visites guidées, etc. Inventorier et rechercher en étroite collaboration avec les communes du territoire, les besoins en matière d'équipements d'accueil et d'activités culturelles. Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels et l'élaboration d'un agenda commun des manifestations. Tisser les liens avec l'offre culturelle du littoral et veiller à sa complémentarité. Soutenir particulièrement les communes et intercommunalités les plus rurales pour l'élaboration de projets culturels. Favoriser la mutualisation des moyens. Encourager les projets culturels structurants des territoires périurbains à développer leurs interventions sur les territoires de montagne plus enclavés et moins peuplés, via des projets de diffusion décentralisée, via des collaborations avec les communes autour de résidences d'artistes, de programmations ou d'actions de sensibilisation des publics.

La Région PACA, le Département des Alpes-Maritimes, la DRAC, les communes, les intercommunalités et les associations participent à la constitution du diagnostic concernant la vie et l'offre culturelles et à définir collectivement la politique culturelle du territoire. Ils relaient la diffusion des informations relatives à la culture auprès des habitants, associations, visiteurs, chacun en fonction des moyens logistiques dont ils disposent. Le Département des Alpes-Maritimes poursuivra son soutien à l'animation culturelle sur le territoire du Parc avec le cinéma itinérant, les Estivales et les services proposés par la médiathèque départementale selon les possibilités budgétaires du Département. Il valorise le patrimoine culturel du territoire notamment le patrimoine religieux par le biais des Routes du sacré et en assure l'information auprès du grand public. Les communes font remonter au Syndicat Mixte leur besoin en matière d'équipement d'accueil et d'activités culturelles en privilégiant l'approche intercommunale pour l'exercice des compétences en matière de culture. Elles s'engagent à favoriser la cohérence et la complémentarité des agendas des manifestations.

<sup>13</sup> Exemple de positif : concernant les publics : " Une culture à destination de tous: - Enfants, Familles, Seniors". En ce qui concerne les méthodes: "Eviter la culture passive pour les publics" ou " favoriser les projets à entrées multiples". Nous trouvons également dans les souhaits "faire travailler les artistes avec des scientifiques, géographes, géologues, naturalistes "ou encore dans le même thème "mêler nature et culture (spectacles en extérieur, paysages, sensibilisation aux sciences)". Dans d'autres domaines on remarque aussi des appels à "enrichir la vie culturelle du territoire" à "mutualiser les compétences des acteurs culturels, entre les communes, avec les intercommunalités "ou à "faire circuler les initiatives"

Pour la notion d'héritage nous pouvons noter: "Faire connaître la culture locale à tous ainsi que l'histoire des communes"; "Transmission de l'intérêt pour le patrimoine aux nouvelles générations, aux nouveaux habitants à tout âge".

### **Le territoire comme socle du projet culturel entre héritage et modernité :**

Une action culturelle mise en place dans une “dynamique Parc” devra s’inscrire sur le socle du territoire, qu’il soit physique, géographique ou historique, pour y puiser son inspiration. Les thèmes prioritaires au sein des 12 axes de la Charte et les éléments saillants du Schéma d’Interprétation des Patrimoines doivent constituer les bases de ce dialogue entre l’œuvre et le territoire avec lequel elle doit interagir pour l’éclairer. Les paysages dans ce qu’ils ont de particulier en relation avec le milieu (géologie/le karst, forêts, eau, nuit, biodiversité) ou l’histoire, la vie rurale (villages perchés, cultures des plantes à parfums, patrimoines agropastoraux, roman...) doivent devenir des acteurs de cette culture et transparaître dans les créations.

Se fonder sur l’esprit du territoire c’est aussi marcher sur le fil tendu entre héritage et modernité, c’est éclairer les passages, les continuités et les ruptures entre les époques. Le projet Parc aura donc constamment en ligne d’horizon cette **relation entre le passé, le présent et le futur du territoire**, qui pourra aussi prendre la forme, dans la réalisation du projet culturel, d’un dialogue entre les générations.

Le projet culturel “Parc” n’a pas vocation à se traduire par des actions culturelles qui ne trouvent pas leur inspiration en lien avec ce socle. Par ailleurs il existe d’autres propositions culturelles généralistes portées par des opérateurs qui offrent de l’animation culturelle en milieu rural. Les projets Parc (appuyés ou portés par le Syndicat Mixte) n’ont pas vocation à reproduire ce modèle à l’identique.

Cette attitude d’intégration de la proposition culturelle au territoire doit permettre au syndicat mixte du Parc aux institutions et aux acteurs locaux de proposer une offre culturelle distinctive, qui ne soit pas calquée sur les modèles du littoral, ni chercher coûte que coûte à y ressembler. (**“Ici on est ailleurs”, pour mémoire le schéma d’interprétation retient pour les Préalpes d’Azur :**

- **Un territoire mystérieux – S’émerveiller et rêver**
- **Un territoire suspendu – Prendre de la hauteur, se ressourcer**
- **Un territoire de confluences – S’enrichir et s’inspirer )**

### *Une culture des regards croisés:*

Le projet Parc devra assurer un rôle de médiateur, en favorisant la communication entre les modes d'actions, l'association originale de professionnels de "différents univers". On peut avancer la coopération entre artistes et artisans ou encore entre artistes et agriculteurs par exemple ; à l'image de la participation des bergers du territoire au programme pédagogique "dans les pas d'un berger" et de leur interaction avec les élèves, les enseignants et les intervenants thématiques et artistiques.

La transversalité entre la connaissance par les sciences, médiation scientifique ou recherche, et la création par les arts, déjà **mise en œuvre avec succès dans les programmes éducatifs, sera un vecteur d'originalité dans la relation entre patrimoine et création**. Cette approche pourrait parfaitement convenir à un croisement des regards entre la recherche en sciences (botanique, géologie) ou en sciences humaines (sociologie, ethnologie, histoire, géographie) et une proposition artistique. Nouer des liens entre les missions de valorisation du patrimoine (ex : Itinera Romanica) avec la création contemporaine permettrait de démontrer leur parfaite complémentarité dans cette dynamique de médiation, du fil entre passé et présent.

Cela pourrait également permettre au Parc de disposer d'un rôle encore plus actif à destination des milieux de la recherche universitaire (chercheurs et étudiants) pour un territoire impliqué dans tous les domaines du "savoir" selon des méthodes innovantes comme la "recherche-action" (implication des chercheurs en lien avec les habitants et des professionnels d'autres horizons).

### *"Prendre le temps de la rencontre ", une culture de la patience :*

Objectif de la Charte du Parc, la recherche du "lien social" par la culture, de conciliation des habitants dans leur diversité fait intervenir la question de la temporalité. Un enjeu de convivialité a été exprimé clairement par les participants notamment autour de l'espace social du village, tout en élargissant ce cadre vers d'autres espaces géographiques.<sup>14</sup>

Faire vivre un projet qui vise à laisser émerger le "sens commun" nécessite de compter un temps plus long d'élaboration, de co-construction, de débat. Son émergence implique de ne pas nécessairement partir sur une méthode ou un thème préconçu. Cette adaptation est une condition pour permettre la participation active des publics et une culture au contact des habitants. Cette démarche veillera notamment à l'inclusion des nouveaux habitants qui le souhaitent, en favorisant le lien et la transmission des savoirs du patrimoine local.

Cela nécessite également de tenir compte des actions culturelles comme processus et comme cheminement pour ne pas envisager uniquement le résultat (c'est à dire l'œuvre aboutie ou présentée) .

---

<sup>14</sup> Exemple des réseaux des projets pédagogiques entre les classes de différentes zones.

Souhaits exprimées lors des réunions: "Créer du lien entre les habitants"; "créer du lien dans les villages et entre les villages"...

### Être vigilant vis-à-vis des stéréotypes :

Une identité “vécue”, explorée, pensée par un raisonnement soigné, doit également aller à l’encontre d’une stéréotypisation de “l’identité” du territoire qui constitue un motif récurrent de sa mise en valeur touristique. Cela pourra s’accompagner d’un travail de fond sur l’offre culturelle proposée aux touristes pour “une plus grande intimité” avec la culture locale<sup>15</sup>.

### Une culture de la cohérence : un remède à l’éparpillement des initiatives :

Les projets Parc pourront être intégrés à une vision d’ensemble, structurante, qui permettra de les inscrire dans un processus de fond plus ambitieux que la simple logique du “coup par coup” évènementiel. Créer de la cohérence peut ainsi signifier mettre en relief un thème commun, traité au long des ans<sup>16</sup>, sur toute la zone du Parc selon différents projets, moyens, créations, itinérances.

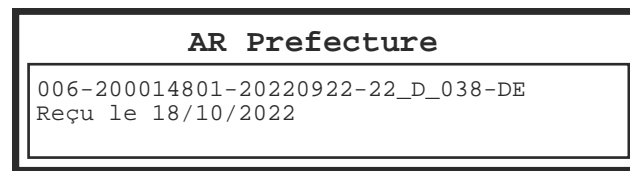
Par exemple avec la perpétuation d’un projet itinérant au long cours sur le territoire du type des “portraits sensibles”, une description informée et poétique des lieux phares de son territoire réalisé par le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée.

Ce ressort est une solution à la question de la redondance des projets culturels, répétitifs et “passe-partout”, ayant pour seul objectif une ambition touristique. De même que l’objectif n’est pas de démultiplier les sentiers botaniques, les écomusées, les festivals dans chaque commune, l’engouement pour des projets de type “land art”, sans vision de long terme sur leur apport ni fil conducteur de leur réalisation, doit attirer l’attention sur la pertinence et la pérennité de ces initiatives ; les projets culturels Parc doivent être pensés dans un contexte spécifique, pour nourrir un projet de valorisation et de développement structurant à long terme. Ils privilégieront la recherche de complémentarités pour le développement commun du territoire.

---

<sup>15</sup> Impliquer les habitants pour la transmission. Cf Schéma d’interprétation

<sup>16</sup> Les programmes pédagogiques du Parc en sont un exemple



## V) Le rôle du syndicat mixte du Parc

Le Parc en tant que syndicat mixte pourra agir par une intervention à géométrie variable pour des “projets Parc” selon un axe qui s’étend du rôle de porteur de projet et de meneur vers celui de plus-value et d’accompagnement. Le portage d’un côté et l’accompagnement de l’autre, correspondent à des objectifs différents et relèvent d’un investissement distinct en termes humains et de moyens financiers. La priorité du Syndicat Mixte du Parc n’est pas de faire mais d’accompagner les acteurs à faire, sauf à ce qu’il soit plus rationnel d’être maître d’ouvrage (mutualisation)

### *Projet porté par le syndicat mixte du Parc :*

Un projet porté par le syndicat mixte du Parc sera marqué, du fait d’une co-construction active, et d’un suivi important du projet depuis sa conception jusqu’à son aboutissement, par un respect approfondi des différents critères établis dans la partie précédente. En termes d’implication cette approche représente un investissement, par le temps de travail des agents du Parc, et de moyens. Une réflexion doit toutefois être avancée quant à la mutualisation des coûts avec les communes (*ex : mise à disposition d’un logement pour un artiste*), le travail en partenariat avec les intercommunalités et les opérateurs, ou la recherche de financements et le recours à des dispositifs annexes (exemple de rouvrir le monde). Il peut être intéressant de concevoir des programmes transversaux, pluriannuels, ou itinérants sur le territoire, pour limiter l’accumulation de coûts de conception, à l’image de ce qui est fait pour les programmes pédagogiques. Mentionnons également dans cette mutualisation concernant les thèmes abordés, la possibilité de partenariat favorisés par le développement de l’Interparcs PACA qui rassemble tous les Parcs de la région.

Le nombre de projets correspondant à ces critères sera nécessairement limité pour veiller à réaliser des projets d’ampleur, de qualité et à l’impact durable.

### *La plus-value “Parc” du syndicat mixte:*

**-L’accompagnement:** Selon la deuxième dimension, le syndicat mixte du Parc peut soutenir des projets menés par des partenaires sur le territoire du Parc. Son approche se caractérise par une diversité des modalités d’implication. Par-là, le Parc joue un rôle de médiation et de sensibilisation aux enjeux du territoire. Cette médiation peut correspondre à un simple temps d’échange, une aide à la recherche documentaire, la transmission d’informations utiles, en relation avec un artiste ou une structure (institution muséale, compagnie de théâtre ou de danse) qui envisage de créer sur le territoire. Elle n’impliquera pas nécessairement de façon formelle le syndicat mixte dans le suivi du projet. D’un autre côté il pourra proposer un accompagnement plus direct qui mette en jeu, à des degrés divers, des moyens techniques, et financiers.

Le principal enjeu est ainsi de développer des habitudes de travail collectives proposant aux acteurs culturels d’adopter un réflexe Parc qui leur permette de prendre en compte le territoire et ses enjeux au long du processus créatif ; aussi bien dans leur manière de faire “technique” comme le respect de l’environnement, la gestion des déchets, que dans la proposition artistique. Cet accompagnement doit permettre une relative harmonisation des pratiques,

**AR Prefecture**

006-200014801-20220922-22\_D\_038-DE  
Reçu le 18/10/2022

et finalement de fédérer de nombreux projets menés, de les mettre en synergie, autour des critères de coopération, transversalité, participation des habitants, caractéristiques des projets “de type Parc”. Il s’agira de s’inscrire dans le cadre du schéma d’interprétation des patrimoines.

**-L’espace-ressource :** Le syndicat mixte peut aussi assurer un rôle de centralisation des ressources, de récolte et de communication d’informations utiles aux opérateurs culturels, aux partenaires et aux publics.

***Intervention graduée du syndicat mixte selon les zones et les saisons :***

Pour terminer sur l’idée d’une intervention graduée, l’intervention du syndicat mixte du Parc ne prendra pas la même forme selon la zone du Parc ou elle s’effectue. Ainsi les enjeux de la zone de la vallée de l’Estéron divergent de ceux du territoire de la CAPG. C’est variable potentiellement même sur le territoire du haut-pays grassois qui bénéficie d’une meilleure couverture des besoins culturels<sup>17</sup> que le reste du territoire. L’impératif d’équité établi par la charte doit inciter le Parc à jouer un rôle volontaire et prépondérant pour les territoires les moins bien pourvus (moyen et haut pays, en particulier hors-Capg), tout en manifestant une ambition d’être associé en plus-value sur les territoires mieux dotés (en apportant ancrage au territoire ou à l’environnement par exemple). De la même manière en fonction des saisons, l’équité territoriale endossera aussi une dimension temporelle, avec la possibilité de développement de projets culturels “hors-saison” sur le haut-pays, selon les codes spécifiques du projet Parc.

---

<sup>17</sup> Exemple des statistiques des écoles du haut pays Grassois qui dépassent parfois le 100%EAC

## VI) Les conditions de réussite du projet culturel Parc

La réussite d'un projet culturel structurant pour le territoire dépend de conditions transversales, visant à une plus grande cohérence des actions menées et à l'accomplissement des objectifs définis par la charte.

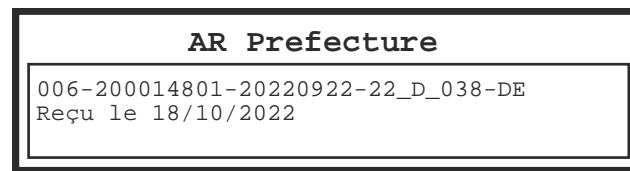
### *“Echanger pour mieux créer”:*

Instaurer un dialogue efficace doit assurer une circulation de l'information la plus en amont possible pour favoriser les coopérations (“réflexe PNR”), permettre à des partenariats d'émerger pour une mutualisation des moyens ou la possibilité d'un apport technique de la part du syndicat mixte du Parc. Une exigence qui doit permettre également de communiquer de façon plus lisible à destination des publics pour diffuser la connaissance des actions menées. Cette ambition est jusqu'à présent entravée par un certain nombre “d'angles morts” et de méconnaissances réciproques entre les partenaires, et à destination des publics.

### *Trouver l'équilibre entre “l'ici” et “l'ailleurs” :*

Dans la réalisation des actions, un équilibre devra être trouvé entre le recours, le soutien, aux artistes locaux, et celui aux créateurs extérieurs afin de faire dialoguer les regards de “d'ici et d'ailleurs” et ainsi enrichir les points de vue.

De même, l'action du Parc peut permettre la relation entre les dispositifs déjà déployés, avec des fonds et des moyens disponibles à l'appui, sur lesquels des initiatives du syndicat mixte ou celles des partenaires pourraient venir se greffer, ainsi que la recherche et l'appui à des initiatives provenant du terrain selon un mouvement ascendant. Ces derniers pourront également bénéficier d'un accompagnement dans la recherche de financements extérieurs (du département, de la région, de la Drac). La communication et la convergence de ces deux ressources, provenant de l'extérieur et de l'intérieur, facilitée par la médiation du syndicat mixte du Parc, doit permettre un accroissement de la portée des actions, un plus grand rayonnement géographique, par une mobilisation plus efficace des moyens (associer un savoir-faire local avec financement ou artiste extérieur) et une convergence des efforts pour des projets structurants.



### *Privilégier la légèreté des formats et renouer avec l'itinérance :*

Le "cap culturel pour les Préalpes d'Azur" permet d'affirmer un rôle spécifique des artistes et des scientifiques, comme "passeurs". Ils ont un rôle central à jouer dans la concrétisation d'une culture "ancrée" pour les Préalpes d'Azur. "Passeurs légers" d'informations et d'imaginaire, à l'image des artistes mobiles du Moyen-Age, les artistes, dans leur travail aux côtés du syndicat mixte, peuvent (ré)inventer des méthodes pour diffuser la culture, vers les habitants, en utilisant des moyens (formats, matériels.) plus modestes que ceux disponibles en zone urbaine. C'est aussi la valorisation d'un rôle social plus important des artistes pour les communautés. Ce rôle des actions itinérantes doit également être valorisé dans le cadre scientifique, la présence de chercheurs, de professeurs, d'étudiants sur le territoire est aussi un moyen précieux de transmettre les connaissances et les savoirs à destination des habitants (ateliers/conférences..).

### *Numérique et culture la recherche de l'équilibre :*

La question se pose à l'heure actuelle du recours au numérique pour la diffusion des propositions culturelles, il correspond à un moyen pour répondre à l'enjeu de l'accessibilité, ce notamment pour toucher un public "jeune" suivant des médias qu'il utilise abondamment. De plus en plus d'artistes choisissent aussi de travailler en utilisant les outils du numérique. Cette tendance "virtuelle" se confronte avec le besoin de "contact humain" qui est ressorti avec acuité des temps d'échanges. S'il n'est pas judicieux d'opposer le numérique aux autres approches plus "directes" il convient de l'utiliser avec intelligence comme un outil ou un véhicule des idées et des projets menés quand cela a du sens, notamment pour toucher des catégories de publics spécifiques<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Projet Itinera Romanica+ pour les publics empêchés, réflexion sur un QR code « avant-après » (KIM CAO).

## VII) Les pistes d'actions et projets émergents

Certaines pistes d'actions ont émergé des échanges collectifs. Cette liste indicative qui s'appuie sur les critères énoncés précédemment ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle ne constitue pas un ensemble figé mais peut s'enrichir constamment de nouvelles idées et initiatives qui s'appuieraient sur ces mêmes critères.

### *Résidences :*

Qu'elles soient exclusivement artistiques ou qu'elles impliquent artistes étudiants et chercheurs, les résidences peuvent devenir un moyen de questionnement et de valorisation du territoire. Réunir les regards autour d'un thème ancré sur le socle territorial, faire participer les habitants à un projet conçu sur le temps long afin de percer sous la surface du quotidien, la résidence Parc, à la lisière des sciences et des arts, de l'héritage patrimonial et de la création actuelle, est une manière de confronter les enjeux de notre présent. L'innovation peut être une dimension de ces résidences notamment dans l'implication des sciences dures ou des sciences sociales aux côtés des artistes pour une approche intelligente et sensible. Un travail de co-construction au long cours avec l'artiste, le chercheur, sélectionnés aussi bien pour leurs compétences dans leur spécialité que pour leur approche de médiation, pourra être menée par le syndicat mixte. Ce dernier dispose, par ses relations avec les acteurs et le soutien des institutions, dont la DRAC, d'une capacité à mettre en lien les acteurs de la culture et les communes du territoire afin de bâtir un projet de "haute volée" aux conséquences durables pour le territoire.

### *Une opportunité à saisir : un déploiement culturel qui s'appuie sur des lieux et des sites aux multiples facettes :*

Le développement de lieux de création et d'échanges, constitue une véritable opportunité pour la culture en Préalpes d'Azur. Ces lieux, selon les débats intervenus lors des temps d'échanges, sont souhaités comme des lieux accessibles pour la pratique artistique et la diffusion des créations selon un caractère de convivialité. L'expression de cette attente rejoint la question des résidences qui pourraient être organisées sur le territoire. Elle pourra donner lieu à un référencement des lieux qui seraient en capacité de les accueillir en lien avec les caractères spécifiques des zones délimitées par le Schéma d'interprétation, permettant aussi d'organiser une mutualisation des outils et du matériel nécessaire.

Cet enjeu peut également conduire à un travail en direction des tiers-lieux culturels (ex : Le Hangar..) qui représentent des partenaires "relais" intéressants pour la circulation de projets structurants pour les zones du Parc les moins bien desservis. L'animation et l'usage des équipements culturels déjà opérationnels sur le territoire, l'Espace du Thieu ou l'Espace Culturel et Sportif du haut pays Grassois, fait également partie de ces enjeux.

Des lieux spécifiques, à réhabiliter ou à repenser selon un nouvel usage peuvent représenter des points d'appuis culturels majeurs. Ils peuvent être conçus en tant que "fenêtres d'interprétation", et "portes d'entrée", pour mettre en lumière la mémoire des lieux, les liens entre patrimoine matériel et immatériel, les échos de leur héritage dans notre modernité. L'utilisation de ces espaces pour mettre en valeur la culture peut évidemment cohabiter avec d'autres fonctions économiques ou d'informations pour les visiteurs.

## AR Prefecture

006-200014801-20220922-22\_D\_038-DE  
Reçu le 18/10/2022

Des sites “clés” ont été mentionnés de façon plus précise : l’Hôtel des voyageurs de Thorenc, la papeterie du Bar sur Loup, et le château du Caire à Tourrettes sur Loup. Redonner leur profondeur à ces lieux remarquables, par la mise en lumière de ce que nous évoque leur passé, par l’intervention de chercheurs et d’artistes, c’est aussi les préserver et laisser resurgir un des pans d’une histoire commune qui peut s’oublier par l’usure des lieux.

L’implication du Parc, son accompagnement technique, dans la réflexion sur la fonction de ces sites, en soutien de l’action des communes propriétaires actuelles ou à venir, pourra être bénéfique à la cohérence des projets avec les objectifs de la charte, et à une dimension globale des projets qui y verront le jour.

### *Annuaire des acteurs et répertoire des actions :*

Constituer un répertoire commun des opérateurs culturels du Parc pour améliorer leur identification par les porteurs de projets ; réaliser un annuaire commun des manifestations culturelles ; représenter des réponses claires à l’enjeu d’articulation des initiatives et de communication à destination des publics. La notion d’articulation du travail des acteurs, à plus long terme, peut nécessiter également d’envisager une meilleure intégration des opérateurs culturels (institutions, associations, artistes) en Préalpes d’Azur à travers des temps de partage réguliers. Ceux-ci permettraient de favoriser la rencontre, l’échange, le partage des pratiques et des savoirs (ateliers, conférences) et de créer la possibilité d’un travail en commun dépassant la frontière des disciplines artistiques et des zones géographiques.

### *Itinéraires de valorisation des patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels :*

Dans tous ses aspects le patrimoine des Préalpes D’azur offre la richesse d’interprétations multiples sur l’échelle de son territoire. Des itinéraires portant sur ses paysages, son histoire, ses traditions, doivent permettre de recenser les patrimoines à l’échelle du territoire, de les préserver, de les mettre en valeur, et de donner lieu à des projets cohérents sur le long terme. Selon l’exemple d’Itinera Romanica, de la Maralpine ou du Grand Parcours des Baous, les projets collectifs de grande échelle permettent d’imprimer une orientation commune aux politiques culturelles. Par une mobilisation plus efficace des moyens disponibles et des financements accessibles, ils offrent une dimension plus importante aux projets et une plus grande visibilité aux réalisations qui en découlent. Ces itinéraires transversaux, que l’on peut envisager sur toute l’étendue du Parc, peuvent se saisir de thématiques culturelles ou patrimoniales qui distinguent les Préalpes D’Azur : La culture des plantes à parfums et aromatiques, la villégiature, un itinéraire Célestin Freinet... Une co-construction effective de ces projets d’ensemble nécessite d’être parcimonieux dans le nombre des itinéraires qui sont entrepris “de front”. Cette dimension comprend également le volet culturel “d’Itinera Romanica” qui doit permettre de pérenniser cette initiative, et de faire vivre les édifices, par une programmation culturelle mutualisée sur le long terme.

## AR Prefecture

006-200014801-20220922-22\_D\_038-DE  
Reçu le 18/10/2022

### *Des projets culturels hors les murs:*

Dans la lignée des constats et des recommandations effectuées, le cap culturel pour le Parc peut favoriser des projets inspirés par le territoire et qui se conçoivent “sur site”. Le projet doit se concevoir par une rencontre avec le site sur lequel il s’inscrit et qu’il met en lumière. Pour des initiatives au long cours ou des propositions plus événementielles les réalisations pourront prendre racine, sur une place de village, en forêt, sur les crêtes, sur une terre agricole ou pastorale, dans un bâtiment remarquable, en lien avec le territoire et les acteurs qui le font vivre. Les projets mis en œuvre pourront alors se démarquer par le cadre exceptionnel qui leur servira de matière première. Le discours artistique entrera ainsi en cohérence avec la réalité du territoire et avec les impératifs de préservation et de protection de ses patrimoines naturels comme culturels. Également l’opportunité d’une offre ponctuelle dans des lieux emblématiques même naturels telle que la nuit des coupes ouvertes (organisée par l’observatoire de la côte d’Azur) ou récemment le concert au sommet de l’Audibergue (dans le cadre du festival Passacaille) peut être approfondie, dans la limite de la sensibilité des sites et des saisons de quiétude pour la faune. (harpe en photo)

### *L’enjeu des stations de Gréolières, l’Audibergue et la Moulière :*

Un enjeu plus situé et spécifique réside dans l’accompagnement de la transition des activités du SMGA pour la revitalisation 4 saisons des activités des stations. Enjeu fort de la stratégie « Espace Valléen », ce mouvement comporte un intérêt majeur pour l’ensemble du territoire car l’importance économique et sociale des stations dépasse leur propre cadre géographique. Le développement des projets culturels en est une perspective majeure, avec la création d’un “sentier des arts”, sur le modèle “land art”, sur le massif de l’Audibergue et à la réflexion pour la création d’un autre parcours artistique pour la station de Gréolières Les Neiges. L’implication du syndicat mixte et des partenaires culturels pour la définition des contours de ces projets, permettrait une adéquation des réalisations avec les axes culturels prioritaires du Parc. La coopération peut faire de ces initiatives un exemple, aussi bien qu’une vitrine, d’un projet culturel d’une portée significative pour tout le territoire des Préalpes d’Azur.

## VIII) Les thèmes prépondérants

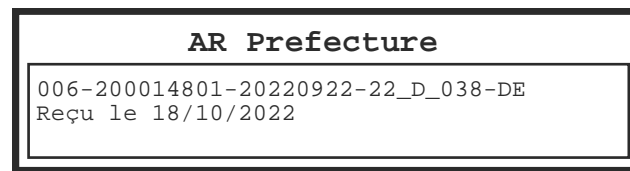
Les temps décharges ont abordé les thématiques éventuelles des projets structurants pour toute l'étendue du Parc, toujours inscrits dans l'interrogation des lignes de continuité du passé et du présent, de l'inscription dans la durée et du croisement des regards. Cette liste n'est ni limitative ni exhaustive, et tout comme les pistes d'actions et projets émergents du chapitre précédent, elle pourra s'enrichir au fil du temps.

Le thème de la culture provençale émerge comme un point d'interrogation et de création potentiel concernant la dimension ancrée de cet héritage, dans ce qu'il a de local, loin d'une Provence fantasmée et souvent utopique. Les questionnements portant sur le langage, le chant, la poésie, sur la culture itinérante des artistes troubadours du Moyen-âge parmi lesquels de célèbres représentants ont vécu dans la zone du Parc (Notamment Raymond Ferraut prieur à Roquesteron), les légendes ou la toponymie, peuvent constituer des points de repères dans ce travail, indiqué par le diagnostic de la charte.

Le passé de villégiature, qui rassemble une grande partie des zones du territoire et met en lumière les fortes interrelations historiques et actuelles entre le Parc et le littoral, peut potentiellement offrir une perspective intéressante : que peut nous révéler cet héritage (notamment patrimonial) pour la vie contemporaine dans le Parc, et les influences de l'afflux touristique ?

Enfin toutes les dimensions de la culture "agricole" des Préalpes d'Azur qui apparaissent comme des sujets fédérateurs à bien des égards : la culture de l'olive, ou, plus spécifique, celle des plantes à parfums ont fait le prestige des Préalpes d'Azur comme "jardin vivrier, aromatique, d'agrément" du littoral azuréen. Une thématique qui s'étend jusqu'aux savoir-faire de la pierre sèche, héritage des traditions agropastorales, qui est un thème fédérateur pour les acteurs du territoire.

Autant de thématiques qui expriment un héritage qui se manifeste dans les bâtiments, les paysages, les traditions, le langage. Leurs traces, si elles sont interprétées et transmises, ouvrent la possibilité d'une mémoire active, d'une introspection qui doit conduire à la compréhension du patrimoine existant, à sa préservation, et à découvrir les possibilités d'actions que ce passé renferme toujours.



## **IX) Vers un 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) pour les Préalpes d'Azur : une dynamique collective à perpétuer**

L'EAC en Préalpes d'Azur joue un rôle fédérateur et plutôt précurseur à l'échelle nationale. Tout d'abord par le nombre et la diversité des partenaires mobilisés que ce soit les agglomérations (CAPG) les villes (Carros) ou les opérateurs culturels ; par les habitudes d'échanges et la fréquence de la communication entre les différents acteurs, par les outils mutualisés mis en place (outil CAPG). Aussi, par le rôle pilote du Parc, au point de rencontre des missions éducatives, scientifiques et culturelles, dont les programmes pédagogiques très aboutis selon les critères d'ancrage, d'itinérance et de transversalité, sont un apport central à cette dynamique collective.

### ***Se diriger vers le 100%***

L'inclusion du Parc es Préalpes d'Azur, dans le progrès vers le 100% EAC, à titre expérimental pour un territoire de Parc, sera le vecteur de plusieurs avantages pour le territoire et ses habitants :

L'Etat des lieux a permis un diagnostic plus précis de la situation des Préalpes d'Azur pour l'EAC en permettant d'identifier des carences au niveau des inégalités territoriales ou des publics touchés. La dynamique sera alors une incitation forte à de nouvelles coopérations, par exemple avec le recours à des dispositifs (Frac), de mutualisation entre acteurs ("programme nuit CAPG/ Parc") afin d'étoffer la qualité des programmes, pour résoudre les carences décelées et entraîner collectivement le territoire. La visibilité offerte par le Label sera une force pour fédérer les acteurs du Parc, appuyer de nouvelles mutualisations, et obtenir le soutien de nouvelles structures et dispositifs provenant d'acteurs pédagogiques ( institutionnels, musées..) situés à l'extérieur du territoire.

Le label, reconnaissance du travail accompli, est également un engagement pris pour l'avenir, en particulier pour une plus grande intégration de l'EAC dès la petite enfance, dans le domaine extra-scolaire (centre de loisirs), mais également à destination de l'environnement familial des jeunes pour une meilleure assimilation des connaissances.

Il a aussi été noté le besoin d'une meilleure communication entre les enseignants, les élus, et les artistes, pour disposer d'une connaissance globale des actions effectuées sur le territoire, et ainsi orienter les efforts vers les points stratégiques.

**AR Prefecture**

006-200014801-20220922-22\_D\_038-DE  
Reçu le 18/10/2022

**Le positionnement du Parc**

Toutes les lignes de démarcation du “projet Parc” proposées dans ce document sont également valables dans le cadre de l’EAC. Le 100% devra constituer une affirmation des principes de transversalité, d’ancrage, de découverte sensible du territoire.

Le positionnement du syndicat mixte est à préciser au regard de plusieurs ambitions possibles.. Être organisateur et porteur de projets à destination des zones du territoire qui profitent le moins des programmes existants ; apporter une plus-value dans les zones du Parc déjà engagées pour le 100%, tout en comptant sur un entraînement collectif et l’engagement de tous les partenaires pour cette dynamique commune. Elle pourra impliquer depuis les partenaires institutionnels jusqu’aux opérateurs culturels, qui ont eux aussi un intérêt à initier un travail en commun.

**Table des matières**

I) Contexte : “la culture par nature” .....	1
Le rôle culturel des Parcs .....	1
Le contexte spécifique en Préalpes d’Azur: .....	3
II) Les constantes de l’action d’un Parc naturel régional .....	5
Deux visages, une recherche de complémentarités : le Parc territoire et le Parc syndicat mixte .....	5
Une stratégie et des projets en lien avec les objectifs de la charte du Parc .....	5
La culture en milieu rural, la nécessité d’une “ hauteur de vue” .....	5
III) Etat des lieux du territoire .....	6
Les constats les plus saillants.....	6
Une culture de la connaissance ; la recherche scientifique dans l’ADN du Parc : .....	6
Un vivier d’artistes et d’initiatives culturelles sur le territoire : .....	6
Un potentiel de partenaires culturels aux portes du Parc : les interrelations culturelles entre le Parc et le littoral : .....	7
Les institutions et les opérateurs de la lisière acteurs de la culture dans le moyen et le haut pays : vers une “culture nomade” .....	7
Des projets et actions culturels fédérateurs et multi-partenariaux : .....	8
L’Education Artistique et Culturelle (EAC), laboratoire d’une coopération élaborée ; .....	8
Dialogues pour une valorisation commune des patrimoines : .....	8
“Proches et lointaines”, le défi de l’équité territoriale et de l’accessibilité de la culture : .....	8
Une offre culturelle qui ne répond pas toujours aux besoins des habitants. Comment rencontrer un public aux multiples visages à la zone charnière entre urbain et rural, entre l’ancien et le nouveau ? .....	9
IV) Les ingrédients indispensables des projets culturels Parc .....	10
Le territoire comme socle du projet culturel entre héritage et modernité : .....	11
Une culture des regards croisés: .....	12

“Prendre le temps de la rencontre “, une culture de la patience :.....	12
Être vigilant vis-à-vis des stéréotypes :.....	13
Une culture de la cohérence : un remède à l'éparpillement des initiatives :.....	13
V) Le rôle du syndicat mixte du Parc.....	14
Projet porté par le syndicat mixte du Parc : .....	14
La plus-value “Parc” du syndicat mixte:.....	14
Intervention graduée du syndicat mixte selon les zones et les saisons : .....	15
VI) Les conditions de réussite du projet culturel Parc .....	16
“Echanger pour mieux créer” : .....	16
Trouver l'équilibre entre “l'ici “et “l'ailleurs” : .....	16
Privilégier la légèreté des formats et renouer avec l'itinérance :.....	17
Numérique et culture la recherche de l'équilibre : .....	17
VII) Les pistes d'actions et projets émergents .....	18
Résidences : .....	18
Une opportunité à saisir : un déploiement culturel qui s'appuie sur des lieux et des sites aux multiples facettes : .....	18
Annuaire des acteurs et répertoire des actions :.....	19
Itinéraires de valorisation des patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels :.....	19
Des projets culturels hors les murs:.....	20
L'enjeu des stations de Gréolières, l'Audibergue et la Moulière :.....	20
VIII) Les thèmes prépondérants .....	21
IX) Vers un 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) pour les Préalpes d'Azur : une dynamique collective à perpétuer .....	22
Se diriger vers le 100%.....	22
Le positionnement du Parc.....	23

**AR Prefecture**

006-200014801-20220922-22\_D\_038-DE  
Reçu le 18/10/2022

Table des matières ..... 24